



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 11 Avril 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

#### PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BRUVIER ; Madame MOREL ; Monsieur NERIN ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur KANOUTE ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Madame LACROIX ; Monsieur MAUGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL- PUTFIN ; Madame FERRER.

#### POUVOIRS :

Madame BERIAULT, pouvoir à Monsieur TERRIER,  
Madame Céline LENOIR, pouvoir à Madame BRETON,  
Madame SEBIH, pouvoir à Madame PLESSIER,  
Monsieur MEUCCI ; pouvoir à Monsieur VERSCOUSTRE,  
Madame POULENARD ; pouvoir à Monsieur DERUEM,

#### OBJET : Remise gracieuse sur loyers



Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1511-3, R1511-4-3 et R1511-5 qui autorisent un rabais sur loyer ;

Pleinement conscient des difficultés financières que rencontre un agent de la ville, locataire d'un logement communal, la commune tient à l'accompagner.

Ainsi, la collectivité propose de suspendre la facturation des loyers pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025 soit trois mois. L'agent est par ailleurs suivi par le Centre Communal d'Action Sociale afin de faire le point sur sa situation et de mettre en place les actions nécessaires.

Considérant qu'il est possible d'accorder une remise gracieuse sur loyers pour les locataires de logements communaux qui remplissent les conditions suivantes : le locataire doit être à jour de ses loyers dus à la commune à la date du **11 avril 2025**.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

**Le Conseil après avoir délibéré à huis clos,**

**Article 1 :** accorde à Monsieur Romain BLECOT, locataire du logement communal sis 14 rue Jules FERRY une remise de loyer pour les mois d'avril, mai et juin 2025. La remise donnera lieu à émission de mandats sur le compte 64745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles ».

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	33/25
Date de convocation :	04 avril 2025
Nombre de membres en exercice :	28
Nbre de membres présents ou représentés :	28
Nbre de membres absents :	
Vote au scrutin public	28
Pour :	00
Contre :	00
Abstention :	
<b>Adoptée à l'unanimité</b>	

Le secrétaire de séance,

Frank DERUEM



Le Maire,

